

Taxe de séjour 2026 : comment la calculer pour un meublé ou une chambre d'hôtes

La taxe de séjour est souvent source d'erreurs. Voici comment elle se calcule en 2026, simplement.

Le régime « au réel » (le plus courant)

Vous taxez chaque voyageur majeur non exonéré, par nuitée réellement passée :

Taxe = tarif applicable × nombre de nuitées × nombre de personnes assujetties.

Le tarif dépend de votre commune et de votre type/classement. Les mineurs sont exonérés et ne sont pas comptés.

Le régime forfaitaire (plus rare)

Certaines communes taxent le propriétaire : capacité d'accueil × période d'ouverture × tarif × coefficient d'abattement (10 % à 50 %). C'est la commune qui choisit le régime.

Barème 2026

Pour 2026, le barème national est indexé sur l'inflation INSEE (+1,8 %). Les tarifs exacts sont publiés sur collectivites-locales.gouv.fr et relayés par les préfectures et votre office de tourisme. Vérifiez toujours le tarif voté par votre commune (souvent majoré d'une taxe départementale).

L'erreur classique à éviter

Le montant à reverser ne se calcule que si vous saisissez le nombre de nuits et de personnes : un virement bancaire ne contient pas cette information. D'où l'intérêt d'un suivi propre dès la réservation.

Automatisez le calcul

MonCA+ calcule la taxe de séjour à partir de vos réservations (nuitées × personnes × votre tarif communal) et garde la trace du montant à reverser.

Essai gratuit 7 jours, sans carte bancaire : <https://moncaplus.fr>

Information indicative à jour des éléments connus en 2026 ; vérifiez toujours le tarif voté par votre commune. Ne constitue pas un conseil fiscal.